



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-74

OBJET : MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-2-74**OBJET : MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS
COMMUNAUTAIRES ET DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur la mise en accessibilité des bâtiments communautaires et des écoles de la Communauté de Communes des Deux Rives.

La remise des offres était fixée au 16 avril 2021 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 6 mai 2021 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation identiques pour tous les lots.

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	70.0 %
2- Valeur technique Méthodologie d'intervention et de gestion du chantier	30.0 %

LOT 1 : MAÇONNERIE**Les entreprises suivantes ont déposé une offre :**

Entreprise	Code postal - Ville
Carrelage Jose	82400 - Valence d'Agen
CMPGB	82000 - Montauban
ETC	82200 - Moissac

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 71 530.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Carrelage Jose	61 090,00 €
2	CMPGB	60 173,57 €
3	ETC	110 940,00 €

LOT 2 : MENUISERIES

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer sans suite ce lot et de le relancer ultérieurement.

LOT 3 : SERRURERIES

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer sans suite ce lot et de le relancer ultérieurement.

LOT 4 : PLÂTRERIE / CARRELAGE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL Lagarrigue	82000 - Montauban

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 28 251.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL Lagarrigue	30 853,13 €

LOT 5 : ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
AIDELEC	82400 – Valence d'Agen

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 22 865.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	AIDELEC	24 470,00 €

LOT 6 : PEINTURE / SIGNALÉTIQUE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
OKEENEA Bâtiment	69410 – Champagne au Mont d’or
Dalias Peinture	82360 - Lamagistère
SARL Baylet Bernard	47240 - Lafox

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la réponse du candidat Dalias Peinture, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 35 089.00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL Baylet Bernard	29 744,60€
2	Dalias Peinture	35 057,00€
3	OKEENEA Bâtiment	45 485,00€

En conséquence, le Président propose de retenir :

- **pour le lot 1 - Maçonnerie** à l’entreprise Carrelage Jose pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;
- de déclarer infructueux **le lot 2 - Menuiseries** et **le lot 3 - Serrureries** et de les relancer ultérieurement ;
- **pour le lot 4 - Plâtrerie / carrelage** à l’entreprise SARL Lagarrigue pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 5 - Electricité / Plomberie** à l’entreprise AIDELEC pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 6 - Peinture / Signalétique** à l’entreprise SARL Baylet Bernard pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les marchés comme suit :

- **pour le lot 1 - Maçonnerie** à l'entreprise Carrelage Jose pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;

- de déclarer infructueux **le lot 2 - Menuiseries** et **le lot 3 - Serrureries** et de les relancer ultérieurement ;

- **pour le lot 4 - Plâtrerie / carrelage** à l'entreprise SARL Lagarrigue pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 5 - Electricité / Plomberie** à l'entreprise AIDLEC pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 6 - Peinture / Signalétique** à l'entreprise SARL Baylet Bernard pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaires ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **17 MAI 2021**
Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 MAI 2021

AR PRÉFECTURE

MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET ECOLES DE LA CC2R AMPT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_74

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D1_1_2_74-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D1_1_2_74-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:06:46

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:08:37

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:11:35